

**Bilan de la consultation
de soutien à l'innovation PREBAT
Comité bâtiments existants
Avril 2008**

PUCA

Réduction de la précarité énergétique

L'innovation dans l'architecture et la construction

Evaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)

PREBAT
Comité bâtiments existants



**Bilan de l'appel à propositions de soutien à
l'innovation
« Réduction de la précarité énergétique »**

Avril 2008

Ministère du logement et de la ville
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
Plan Urbanisme Construction et Architecture
Grande Arche de la Défense 92055 la Défense cedex

Agence nationale de l'habitat
8, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
Centre de Sophia Antipolis
500 route des Lucioles
06560 VALBONNE

Responsables du programme

Pascal LEMONNIER, PUCA : 01.40.81.63.85
Adresse électronique: pascal.lemonnier@equipement.gouv.fr

Eric LAGANDRÉ, ANAH : 01.44.77.39.39
Adresse électronique: eric.lagandre@anah.gouv.fr

Didier CHÉREL, ADEME : 04.93.95.79.00
Adresse électronique: didier.cherel@ademe.fr

Renseignements

Christophe PERROCHEAU, PUCA, chargé de valorisation
christophe.perrocheau@i-carre.net
Tél. 01 40 81 24 33

Site internet : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Les statistiques de l'ANAH montrent que 3 millions de ménages ont froid l'hiver, en particulier dans les logements anciens privés. Selon des études menées par EDF, parmi ces 3 millions de ménages en situation de précarité énergétique, 500 000 bénéficient du tarif de première nécessité et 300 000 du Fonds de solidarité pour le logement au titre des charges d'énergie. C'est de l'ordre de 150 M€ qui est dépensé annuellement par les services sociaux (Conseil généraux, CAF, CCAS, etc.) pour aider les familles à payer leur facture d'énergie.

Plusieurs dispositifs palliatifs ont déjà été expérimentés. Ainsi l'aide aux impayés d'énergie s'appuie depuis 1985 sur les Conventions Pauvreté-Précarité signées entre l'État et EDF-GDF. Elles se sont vues renforcées par le dispositif des Fonds Solidarité Énergie (FSE) qui attribue des aides ponctuelles aux ménages en difficultés de paiement et de manière plus générale par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Plus récemment, la loi Libertés et responsabilités locales du 10 août 2004, intègre les FSE cités ci-dessus dans les Fonds Solidarité pour le Logement et en confie la gestion aux Conseils généraux. On doit également souligner les initiatives d'information et de sensibilisation à destination des particuliers (plaquettes) et des services sociaux (actions de formation).

Au-delà du cadre national, l'expérience britannique de politiques de réduction de la précarité énergétique (fuel poverty) s'avère intéressante et féconde. Les projets européens EPEE (Étude sur la Précarité Énergétique en Europe) et FINSH (Financial and support instrument for fuel poverty in social housing) soutenus par l'Union Européenne et qui visent à encadrer et soutenir des échanges d'expériences sur le sujet, projettent la problématique à l'échelle européenne.

Depuis de nombreuses années, l'ANAH et l'ADEME ont mis en place plusieurs actions afin de résorber la précarité énergétique. Dans le domaine de la réhabilitation, l'ANAH a deux priorités : inciter les propriétaires occupants à revenus très modestes à engager des travaux ; réhabiliter massivement le parc ancien des logements locatifs privés destinés à accueillir des ménages très défavorisés.

L'ADEME, quant à elle, conduit des actions de formation à destination des travailleurs sociaux et des conseillers logements. Elle soutient la mise en place de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et la réalisation d'opérations exemplaires. Elle finance également des actions de recherche spécifique.

Dans le champ de l'habitat, le PUCA développe depuis plusieurs années des programmes de recherche incitative, d'expérimentation et de soutien à l'innovation sur les thèmes touchant la précarité (ville pour tous, polarisation sociale de l'urbain, ville et hospitalité, SDF...), l'habitat (accès au logement, comportements résidentiels et défis démographiques, trajectoires résidentielles...) et l'énergie (H2E, CQHE, PREBAT...). Par une analyse en continu des pratiques des terrains et un approfondissement des connaissances, l'amélioration des pratiques de gestion et des évolutions réglementaire ont été possibles dans ces domaines.

Dans le champ de l'expérimentation, le PUCA initie tant dans le neuf que dans l'existant des programmes appliqués au logement ayant pour objectif d'améliorer les performances des bâtiments, notamment dans le domaine de l'énergie. Dans le cadre du PREBAT, il mène un ambitieux programme de recherche et d'expérimentation en plusieurs volets sur la résorption de la précarité énergétique.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Dans ce cadre, le PUCA, l'ANAH et l'ADEME ont lancé en juillet 2007 un appel de soutien à projets innovants. Cette consultation, qui relève du Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Énergie dans le Bâtiment (PREBAT), avait pour objet de sélectionner et de soutenir des projets innovants permettant de réduire les phénomènes de précarité énergétique dans les logements.

Ces projets pouvaient être de natures technologique, organisationnelle, sociale, financière. Ils devaient à la fois proposer des réponses innovantes sur les plans institutionnel et financier et offrir une proposition de mise en oeuvre concrète.

Les propositions pouvaient s'appliquer à l'expérimentation, à la recherche ou à la recherche-action. Elles devaient préciser leur attendu et la nature du soutien demandé. Les projets d'expérimentation, particulièrement encouragés, devaient être pleinement opérationnels et tendre vers une réelle amélioration du bâti. Les propositions de recherche ou de recherche-action, quant à elles, devaient favoriser la compréhension et préparer ou accompagner la mise en oeuvre des pratiques innovantes.

A titre indicatif, et sans les épuiser, le texte de l'appel à propositions faisait état de plusieurs pistes possibles d'exploration :

- améliorer l'analyse sur les indicateurs et la caractérisation de la précarité énergétique et l'analyse quantitative de la problématique ;

- favoriser une prise de conscience du phénomène de la précarité énergétique au sein de l'univers des collectivités locales et territoriales qui constituent probablement la force sociale la mieux à même de porter cette problématique ;
- à partir d'une analyse de la diversité de l'univers du travail social, identifier qui sont les acteurs les plus concernés - objectivement et subjectivement - et vérifier que les actions sur le thème de la précarité énergétique permettent de mobiliser l'ensemble des travailleurs sociaux susceptibles d'intervenir ;
- analyser les initiatives privées et publiques menées dans les différents registres associatifs ou caritatifs de manière à comprendre ce qui fonde leur succès et leurs limites ;
- travailler sur les conditions d'efficacité des actions permettant de faire face à la précarité énergétique : au delà des questions de financement, quelles modalités d'action ? de communication ? quels relais ? quelles compétences mobiliser ? repérer et faire connaître les meilleures pratiques ;
- identifier les domaines où les cloisonnements entre les univers professionnels du travail social, de la santé, de l'habitat et du bâtiment sont les plus dommageables et repérer les passerelles et consolidations éventuelles ;
- élargir et renforcer les expérimentations menées à l'échelle départementale ou locale, notamment dans le cadre des FSL, à partir de l'entrée « impayés » ou difficultés de paiement. Cela peut être par exemple la mise en œuvre de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ;
- trouver des entrées à la question de la précarité énergétique au-delà des situations d'impayés en proposant notamment dans l'habitat privé une assistance aux ménages conduits à se chauffer de manière insuffisante pour des raisons financières ;
- travailler à ménager des médiations entre locataires très défavorisés et propriétaires bailleurs ;
- évaluer les actions en matière d'auto-réhabilitation assistée (accompagnée), dialoguer sur cette base avec les grands acteurs du travail social, en tirer des pistes d'action ;
- travailler à la mise au point de moyens de financement adaptés – micro-crédit, ... – fondés sur l'épargne solidaire, par exemple dans le cadre des fonds d'épargne salariaux ;
- trouver des nouvelles formes de coopération et élaborer de nouveaux types de partenariats financiers avec l'univers des ONG.

- trouver des remèdes à un certain isolement des travailleurs sociaux et capitaliser pour cela sur les expériences réussies.

20 PROPOSITIONS RETENUES POUR 36 CANDIDATURES

36 propositions ont été remises au secrétariat de la consultation. Chaque dossier a fait l'objet d'une double expertise; cependant, une majeure partie d'entre eux a été soumise à l'appréciation de trois, voire quatre experts issus de l'ANAH, de l'ADEME, du PUCA et des milieux scientifique et professionnel.

Le jury, réuni le 28 novembre 2007 sous la présidence de Jean-Paul DALLAPORTA, président du comité « Bâtiments existants » du PREBAT, a retenu 20 projets. Conformément à l'esprit de l'appel à propositions, le jury a sélectionné les dossiers relevant de l'expérimentation sur leur potentiel d'amélioration des performances du bâti et leur capacité opérationnelle ; les projets de recherche, quant à eux, ont notamment été distingués sur leur apport à la compréhension des mécanismes liés à la précarité énergétique ou, dans le cas de recherches-action, sur leur aptitude à préparer ou accompagner la mise en œuvre de pratiques innovantes.

COMPOSITION DU JURY

Président

- Jean-Paul DALLAPORTA, président du comité « Bâtiments existants » du PREBAT

Membres

- Olivier COUTARD, CNRS (ENPC-LATTS)
- Serge DESPEYROUX, Conseiller général du Lot, vice président de la FNCAUE
- Odile ESTIBALS, *EDF R&D*
- Isabelle HENNION, *DGUHC*
- Bertrand LAFOLIE, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
- Caroline LANDEAU, *USH*
- Lalia OUTEMZABE, *Ville de Paris*
- Etienne PLASTEIG, Caisse des Dépôts et Consignations
- Michel POLGE, Pôle de l'habitat indigne

Secrétariat du jury

- Didier CHEREL, *ADEME*
- Eric LAGANDRE, *ANAH*
- Pascal LEMONNIER, *PUCA*

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Le programme d'actions, dans ses dimensions « recherche » et « recherche-action », reposera sur plusieurs séminaires d'échanges entre les équipes lauréates qui permettront d'évaluer et d'enrichir les projets. Au terme de ces séminaires, les rapports des équipes devront être finalisés et prêts à être publiés.

Pour ce qui relève plus spécifiquement des expérimentations et du volet « action » des recherches-action, un groupe de pilotage co-animé par l'ANAH, l'ADEME et le PUCA sera mis en place ; durant cinq ans, il organisera une réunion tous les six mois au cours de laquelle deux équipes présenteront l'avancement de leurs travaux aux autres équipes impliquées dans le programme.

CONTACTS

Pascal LEMONNIER, *PUCA* : 01.40.81.63.85
pascal.lemonnier@equipement.gouv.fr

Eric LAGANDRÉ, *ANAH* : 01.44.77.39.39
eric.lagandre@anah.gouv.fr

Didier CHÉREL, *ADEME* : 04.93.95.79.00
didier.cherel@ademe.fr

LES REPONSES

Au total, 36 projets ont été proposés. Ils sont présentés ci-dessous dans leur ordre d'enregistrement.

N°	Mandataire (s)	Responsable(s)	Titre de la proposition	Nature
1	Fondation Abbé Pierre	Marie-Christine ZELEM Centre Universitaire de Formation et de Recherche J-F Champollion	<i>De nouveaux outils pour réduire la précarité énergétique sur l'Ile de la Réunion</i>	Recherche-action et expérimentation
2	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)	Isolde DEVALIERE Sociologue CSTB / Laboratoire Mutations Techniques et Sociales	<i>Identification des processus de précarisation énergétique des ménages et analyse des modes d'intervention publique dans deux départements</i>	Recherche
3	Association IGLOO France	Christian LAIDEBEUR Consultant auprès d'IGLOO France / USH	<i>Réduction de la précarité énergétique : Igloo une démarche pour élaborer ensemble des outils appropriés aux maîtres d'ouvrages sociaux et décideurs locaux</i>	Recherche-action et expérimentation
4	DEBAT	Liliane BATTAIS Consultante en environnement/développement local / DEBAT	<i>Réduction de la précarité par la création de logement sociaux à haute qualité environnementale</i>	Recherche-action
5	Communauté d'agglomération Pau Pyrénées	Direction Aménagement et Renouvellement Urbain de Pau Pyrénées	<i>Comment réduire la fracture énergétique : impulser l'éco-solidarité</i>	Recherche-action et expérimentation
6	Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ)	Nathalie DUVIELLA Directrice du CREAQ	<i>Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et d'eau (DAT3E) des familles en précarité énergétique</i>	Recherche-action et expérimentation
7	PADES (Programme Autoproduction et Développement Social)	Daniel CÉRÉZUELLE Directeur scientifique du PADES	<i>Auto-réhabilitation accompagnée du logement et maîtrise de l'énergie</i>	Recherche-action
8	Habitat et Développement de Normandie	Jean-Marc MARICHEZ Habitat et Développement	<i>Dispositif régional Nord - Pas de Calais de prévention à la précarité énergétique : test de mise en œuvre territoriale</i>	Recherche-action et expérimentation
9	Observatoire Social de Lyon (OSL)	Christian HARZO Directeur Observatoire Social de Lyon	<i>Analyse des représentations liées à la dépense énergétique. Recherche-action dans le cadre de l'expérimentation "énergie et précarité" dans le département du Rhône</i>	Recherche-action

N°	Mandataire (s)	Responsable(s)	Titre de la proposition	Nature
10	Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs	Hervé COGNE Directeur Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs	<i>Mutualisation Cler - Compagnons Bâtisseurs : réduction de la précarité énergétique dans le cadre de l'auto-réhabilitation accompagnée</i>	Recherche-action
11	CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme)	Philippe BOUCHARDEAU ADIL 26	<i>Maîtrise des charges d'énergie et d'eau du logement chez les ménages étrangers et d'origine étrangère en situation précaire</i>	Recherche-action et expérimentation
12	CNRS Laboratoire 8562 (CNRS-EHESS) SHADYC	Suzanne De CHEVEIGNÉ Chargée de recherche au CNRS	<i>Réseau Régional "Energie et Précarité"</i>	Recherche-action
13	Association Julienne JAVEL	Laure PAVEAU Chef de service Mission Habitat Association JAVEL	<i>Réduction de la précarité énergétique</i>	Recherche-action
14	ECOPOLENERGIE	Claire BALLY ECOPOLENERGIE	<i>Expérimentation sur le Parc Kalliste-Marseille : leviers financiers et méthodologiques pour la réduction de la précarité énergétique dans une copropriété privée dégradée</i>	Recherche-action et expérimentation
15	FAPIL Rhône-Alpes Agence Locale de L'Energie de l'agglomération lyonnaise (ALE)	Solène BIHAN FAPIL Rhône Alpes Aude LENOIR ALE de l'Agglomération lyonnaise	<i>Expérimenter des modèles de logements à vocation sociale, économes en énergie, dans le parc locatif privé</i>	Expérimentation
16	Union régionale Pact Arim Bretagne Union Régionale Pact Arim des Pays de la Loire	Jacques JONCHERE Responsable des études PACT ARIM des Côtes d'Armor	<i>Action croisée auprès des ménages pour réduire la précarité énergétique dans les logements anciens</i>	Recherche-action et expérimentation
17	Association GEFOSAT	Sandrine BURESI Chargée de mission - Coordinatrice Gefosat	<i>Expérimentation du micro crédit social pour aider à l'amélioration énergétique de l'habitat des personnes à revenu faible</i>	Expérimentation
18	Association Régionale des Organismes HLM de Rhône Alpes	Fatiha BELMESSOUS ENTPE – Laboratoire Rives	<i>Mise en oeuvre d'une stratégie de réduction de la précarité énergétique s'appuyant sur une articulation entre les actions d'accompagnement et de sensibilisation des locataires, et celles concernant l'organisation interne et la stratégie patrimoniale des bailleurs HLM de la Région Rhône-Alpes</i>	Recherche-action et expérimentation

N°	Mandataire (s)	Responsable(s)	Titre de la proposition	Nature
19	Alphééis	Pierre NOLAY PDG Alphééis	<i>Analyse et expérimentation de nouvelles pratiques pour réduire la précarité énergétique</i>	Recherche-action et expérimentation
20	Habitat Solidaires	François TACONET Directeur Général d'Habitats Solidaires	<i>Faut-il une coopérative pour le chauffage urbain du Bas Clichy ?</i>	Recherche-action et expérimentation
21	Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion	Marie-Christine ZELEM Centre Universitaire de Formation et de Recherche J-F Champollion	<i>Analyse socio-technique comparée des dispositifs de réduction des situations de précarité énergétique et construction de stratégies d'intervention ciblées</i>	Recherche-action
22	GIP "Renouvellement Urbain de Bourges"	Isolde DEVALIERE Sociologue CSTB / Laboratoire Mutations Techniques et Sociales	<i>Un appartement témoin sur les économies d'énergie dans le logement du cœur de la ZUS de Bourges : ECO-LOGIS : expérimenter des pratiques économes pour se les approprier</i>	Recherche-action et expérimentation
23	UDPACT du Pas de Calais	Yvon DUCRON Président de l'Union Départementale des CAL PACT	<i>Action personnalisée à la gestion des énergies : une compétence sociale et technique au service des ménages</i>	Recherche-action et expérimentation
24	ARAIS	Sébastien GUIMARD Chargé de recherche – ARAÏS	<i>Précarité énergétique en Pays de la Loire</i>	Recherche
25	Union Régionale PACT HD Aquitaine Poitou Charentes	François-Xavier LEURET Directeur de l'UR PACT HD Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Développer les micro capacités d'adaptation physique des logements et des ménages précaires</i>	Recherche-action
26	Fondation des Villes	Jean-Roland BARTHELEMY Chercheur et gérant Fondation des Villes	<i>Innover dans le montage financier face à la précarité énergétique : proposition d'expérimentation avec les PDALPD de la Corrèze, de la Haute Provence et des Pyrénées Atlantique</i>	Recherche-action
27	Union Régionale PACT HD Aquitaine Poitou-Charentes	Dominique LEFAIVRE Professeur Université de PAU et des Pays de l'Adour	<i>Préconisation d'adaptation physique des logements occupés par des ménages sur-endettés</i>	Recherche-action
28	Acadie	Sigrine GENEST Directrice d'Etudes ACADIE	<i>Réduction de la précarité énergétique</i>	Recherche
29	FORS-Recherche Sociale FN PACT ARIM	Didier VANONI Directeur FORS-Recherche Sociale	<i>Proposition de mise en œuvre d'une recherche-action relative à la réduction de la précarité énergétique</i>	Recherche-action

N°	Mandataire (s)	Responsable(s)	Titre de la proposition	Nature
30	Fédération Nationale Habitat et Développement	Michel PELENC Directeur Fédération Nationale Habitat et Développement	<i>Connaître, multiplier et mettre en réseau les actions de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon</i>	Recherche-action
31	Jura Habitat	Sylvain JACQUEZ Chargé d'opération Jura Habitat	Programme d'éradication de la précarité énergétique	Recherche-action
32	PratiCité	Denis CARAIRE Directeur technique PratiCité	<i>Sensibilisation des acteurs institutionnels à une approche élargie de la précarité énergétique</i>	Recherche-action
33	Fédération Nationale Habitat et Développement	Michel PELENC Directeur Fédération Nationale Habitat et Développement	<i>Etude des conditions de création d'une fondation caritative "Travaux du cœur"</i>	Recherche-action
34	Union Régionale PACT HD Aquitaine Poitou Charentes	François -Xavier LEURET Directeur de l'UR PACT HD Aquitaine Poitou-Charentes	<i>Construire un message d'accompagnement à la réduction de la précarité énergétique</i>	Recherche-action
35	Dominique THEILE	Dominique THEILE Chercheur conseil	<i>Approche adaptative du confort : des solutions durables à la précarité énergétique ?</i>	Recherche
36	Cité du Design	Marie-Haude CARAES Responsable du département Recherche à la Cité du Design	<i>L'étude des usages "énergétiques". Le cas de l'habitat d'insertion</i>	Recherche-action et expérimentation

LISTE DES PROPOSITIONS RETENUES

Proposition n°1

De nouveaux outils pour réduire la précarité énergétique sur l'île de la Réunion

Fondation Abbé Pierre

Proposition n°2

Identification des processus de précarisation énergétique des ménages et analyse des modes d'intervention publique dans deux départements

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Proposition n°5

Comment réduire la fracture énergétique. Impulser l'éco solidarité

Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

Proposition n°6

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et d'eau (DAT3E) des familles en précarité énergétique

Centre Régional d'Eco-Energétique d'Aquitaine

Proposition n°8

Dispositif régional Nord-Pas-de-Calais de prévention à la précarité énergétique : test de mise en oeuvre territoriale

Habitat et Développement de Normandie

Proposition n°9

Analyse des représentations liées à la dépense énergétique

Observatoire Social de Lyon

Proposition n°11

Maîtrise des charges d'énergie et d'eau du logement chez les ménages étrangers et d'origine étrangère en situation précaire

Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme

Proposition n°12

Réseau Régional "Energie et Précarité"

CNRS - Laboratoire 8562 (CNRS-EHESS) SHADYC

Proposition n°13

Réduction de la précarité énergétique

Association Julienne JAVEL

Proposition n°15

Expérimenter des modèles de logements à vocation sociale, économes en énergie, dans le parc locatif privé

FAPIL Rhône-Alpes / Agence Locale de l'Energie de L'Agglomération Lyonnaise

Proposition n°16

Action croisée auprès des ménages pour réduire la précarité énergétique dans les logements anciens

Union régionale Pact Arim Bretagne / Union Régionale Pact Arim des Pays de la Loire

Proposition n°17

Expérimentation du micro crédit social pour aider à l'amélioration énergétique de l'habitat des personnes à revenu faible

Association GEFOSAT

Proposition n°19

Analyse et expérimentation de nouvelles pratiques pour réduire la précarité énergétique
Alpheeis

Proposition n°21

Analyse socio-technique comparée des dispositifs de réduction des situations de précarité énergétique et construction de stratégies d'intervention ciblées
Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François CHAMPOLLION

Proposition n°26

Innovier dans le montage financier face à la précarité énergétique
Fondation des Villes Société Nouvelle

Proposition n°30

Connaître, multiplier et mettre en réseau les actions de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon
Fédération Nationale Habitat et Développement

Proposition n°31

Programme d'éradication de la précarité énergétique
Jura Habitat

Proposition n°32

Sensibilisation des acteurs institutionnels à une approche élargie de la précarité énergétique
SAS PratiCité

Proposition n°33

Etude des conditions de création d'une fondation caritative "Travaux du coeur"
Fédération Nationale Habitat et Développement

Proposition n°36

L'étude des usages "énergétiques". Le cas de l'habitat d'insertion
Cité du Design

PRESENTATION DES PROJETS LAUREATS¹

¹ Les textes de présentation correspondent aux fiches-résumé des dossiers de candidature

N°1 - De nouveaux outils pour réduire la précarité énergétique sur l'île de la Réunion

Mandataire :

Fondation Abbé Pierre

Référent scientifique :

Marie Christine Zelem, CU Champollion, CERTOP- CNRS, maître de conférence en sociologie

Composition de l'équipe :

- *Christian Ballet*, Fondation Abbé Pierre
 - *Samy Revil*, bureau d'études spécialisé en maîtrise de l'énergie et énergie renouvelables
 - *Michel Matly*, bureau d'études spécialisé en environnement Marge
 - *Catherine Morel*, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Réunion
-

L'objectif de la proposition est de mieux comprendre le concept de précarité énergétique sur l'île de la Réunion, de définir et de mettre en place un dispositif inter-institutionnel coordonné pour aider les ménages à sortir de leurs difficultés à assumer leurs factures énergétiques. Tout en recherchant des solutions applicables au niveau national, elle vise à mettre en évidence le contexte particulier et les actions spécifiques à développer dans ce domaine dans le cadre des régions ultra périphériques (RUP).

Le projet est exécuté par un groupement de spécialistes de l'énergie et la pauvreté, issus de l'île et de la métropole, sous la direction scientifique du laboratoire CERTOP de l'université de Toulouse-Le Mirail et coordonné par la représentation réunionnaise de la Fondation Abbé Pierre. Les propositions de l'équipe seront à chaque étape examinées et validées par un Comité directeur associant les principaux organismes publics, collectivités locales et acteurs de la lutte contre la précarité énergétique à la Réunion (Conseil Général, Ademe, CAF, EDF, ARMOS), afin d'en assurer la pertinence et la mise en oeuvre effective sur le terrain au cours et à l'issue des travaux.

L'activité s'articule en quatre étapes principales:

- connaître pour agir : mettre en évidence les réalités et perceptions de la précarité énergétique sur l'île, telles qu'elles sont vécues au niveau des responsables des organismes concernés, des agents et prescripteurs de terrain et des ménages eux-mêmes,
- planifier et gérer : Concevoir et négocier un outil modélisé de l'aide à la décision, concerté et retenu en commun entre les organismes engagés dans la lutte contre la précarité énergétique, qui permette de :

- caractériser la situation du ménage en difficulté,
- faire un choix circonstancié parmi une palette d'interventions à l'intensité croissante : information et conseil, petites améliorations sur site, soutien financier temporaire et appui à l'investissement,
- suivre l'évolution de la situation énergétique des ménages en difficulté.
- former et agir : Assurer la formation des responsables et agents de terrain pour la mise en oeuvre des actions retenues : modalités d'exécution de leur travail, relations à établir avec les organismes partenaires
- suivre et évaluer : Mettre en place et tester le dispositif de suivi nécessaire pour s'assurer de la sortie de la « zone de crise » des ménages concernés.

N°2/Identification des processus de précarisation énergétique des ménages et analyse des modes d'intervention publique dans deux départements

Mandataire : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment / Dpt. Économie et Sciences Humaines

Référent scientifique :

Isolde Devalière, CSTB, sociologue

Composition de l'équipe :

Lydie Laigle, CSTB, sociologue et économiste

Mélanie Tual, CSTB, urbaniste

Actuellement, malgré un renforcement des dispositifs de protection sociale et une amélioration globale du confort thermique des logements, le prix du logement rencontre de plus en plus souvent le point de rupture économique des ménages les plus en difficulté. Le contexte de précarisation accrue des ménages lié à l'augmentation des charges et à la hausse du coût de la vie se traduit par une très forte pression sur les dispositifs de solidarité. Les départements, acteurs centraux de la politique de l'habitat, du logement et de l'action sociale depuis la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, s'appuient notamment sur les Fonds de Solidarité Logement étendus aux fonds énergie, eau et téléphone pour maintenir les populations fragiles dans leur logement. Ce traitement social s'élève à près de 150 millions d'euros, avec un rythme de progression de 10 à 15% par an sans apporter de réponse durable à la question de la précarité énergétique.

Pour des raisons politiques, économiques, sociales, environnementales ou patrimoniales, les acteurs souhaitent aujourd'hui s'engager dans une politique de lutte contre les exclusions, plus préventive que curative. Mais améliorer à la fois la situation économique et sociale des ménages et la qualité thermique de leur logement relèvent d'attributions et de compétences distinctes, d'autant que le repérage de ces situations de fragilité est souvent très complexe.

En s'appuyant sur deux terrains précurseurs dans le domaine de la prévention des impayés, à savoir les départements du Pas-de-Calais (62) et de l'Indre et Loire (37), l'équipe propose d'apporter une analyse éclairée sur l'adéquation entre l'offre publique et la demande sociale dans ce domaine.

Partant du postulat que les actions menées par les collectivités territoriales auprès des ménages en situation de précarité énergétique sont essentiellement curatives, que les fonds sociaux sont principalement mobilisés pour payer les dettes

de loyers et de charges, partant de l'hypothèse que les acteurs politiques, institutionnels, sociaux et les fournisseurs d'énergie ne connaissent du phénomène que les situations avérées d'impayés d'énergie, nous proposons d'éclairer le phénomène en amont de façon à mieux l'appréhender, le prévenir et le traiter.

L'exploration des trajectoires résidentielles et des processus de précarisation des ménages actuellement concernés par l'aide sociale nous permettra d'identifier des mécanismes et des facteurs qui favorisent des formes de précarité énergétique.

L'équipe propose de mieux décrire l'origine de ces situations qui peuvent conjuguer des fragilités d'ordre économique, sociale, psychologique, des défaillances d'ordre technique et thermique liées au bâti, l'utilisation d'un équipement très énergivore, et/ou des pratiques peu adaptées au type de logement occupé par les ménages.

N°5/Comment réduire la facture énergétique. Impulser l'éco-solidarité

Mandataire : Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

Référent scientifique :

Direction Aménagement et Renouvellement Urbain
Service Habitat

Composition de l'équipe :

Marie Céline Cazauba, Bernard Pedoutour, service habitat

Patrick Chauvin, **Eric Pourredon**, service environnement

Mélanie Lezin, Urbanis Toulouse

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées est engagée depuis 2004 dans une démarche d'Opération Programmée pour l'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB), baptisée localement « Plaisir d'Habiter ». Ce dispositif opérationnel repose sur deux fondamentaux : le guichet unique et le conseil gratuit. Au vu des résultats significatifs des trois dernières années, ce dispositif est voué à évoluer en répondant à de nouveaux enjeux. Il s'agira de :

- permettre aux personnes aux revenus modestes d'être informées sur la gestion des énergies afin de réduire les charges de fonctionnement de leur logement,
- inciter les propriétaires logeant des personnes à bas revenus à engager des travaux d'amélioration du confort énergétique grâce à un dispositif d'animation et de subvention.

La Communauté d'agglomération se fixe un objectif quantitatif de 200 logements énergivores occupés par des ménages à faibles ressources en 5 ans. Pour y parvenir, il convient de répondre successivement à quatre questions : comment repérer localement la cible sociale ? Comment identifier la cible opérationnelle (les logements techniquement déficients) ? Quel dispositif d'aide à la décision leur proposer ? Comment compléter efficacement les outils incitatifs ?

La spécificité de cette réponse repose sur :

- **la constitution d'un observatoire** regroupant les logements énergivores identifiés. Celui-ci sera alimenté par différents partenaires institutionnels, les fournisseurs d'énergie et les occupants de logements eux mêmes (la création d'un lieu ressource, la future Maison de l'Habitat ouvert au public, permettra d'informer les usagers sur la gestion des énergies et de leur donner des conseils pour mieux consommer). Les logements

repérés sont transmis au dispositif « Plaisir d'Habiter » ;

- **l'utilisation des moyens d'ingénierie de « Plaisir d'Habiter » : le guichet unique.** Cette méthode consiste à conseiller techniquement et à accompagner les propriétaires dans les demandes de subventions pour l'amélioration de la qualité thermique de leur logement. La première démarche repose sur la réalisation d'un diagnostic thermique qui découle sur une proposition de travaux hiérarchisée en fonction du montant prévisionnel. « Plaisir d'Habiter » accompagne ensuite les propriétaires dans le choix des matériaux préconisés dans les devis, sur la mobilisation des subventions, sur les avantages fiscaux possibles et sur les propositions de prêts à taux bonifiés. Ce dispositif de guichet unique se révèle être important dans la facilitation des démarches pour le propriétaire ;
- **l'élaboration d'un chéquier « économies d'énergies » :** il s'agira, au préalable, de mobiliser activement des nouveaux partenaires financiers qui participeront à la résorption de la fracture énergétique. La mise en place de ce chéquier, nommé « ChèKéko » pourrait être à la charge d'EDF – GDF. Le fonctionnement sera ensuite porté par l'équipe d'animation « Plaisir d'Habiter » qui les distribueront en complément des aides attribuées aux propriétaires occupants à revenus modestes et aux propriétaires bailleurs privés pratiquant les loyers maîtrisés. Le « ChèKéko » consistera en une réduction de 10% de l'investissement éligibles aux aides.

N°6/Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et d'eau (DAT3E) des familles en précarité énergétique

Mandataire : Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ)

Référent scientifique :

Nathalie Duviella, CREAQ, directrice

Composition de l'équipe :

Farid Bouaoud, CREAQ, conseiller info énergie – eau et précarité

Loïc Talpaert, CREAQ, conseiller info énergie – eau et précarité

Animation du Conseil de développement social de la ville de Bordeaux : DDSU, accompagnée d'une équipe de trois sociologues

Action

Mise en place d'un dispositif concerté d'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et d'eau au sein de l'habitat pour les familles en situation de surconsommation en vue de lutter contre la précarité énergétique et travail avec les professionnels sur les solutions techniques à mettre en œuvre. Expérimentation sur la ville de Bordeaux.

Objectifs

1. Rassembler un partenariat large autour d'activités et compétences complémentaires pour permettre aux familles bénéficiaires, grâce à une approche innovante, d'économiser eau et énergie, par la modification de comportements de consommation, l'adaptation d'équipements et la réalisation de travaux dans le logement.
2. Mutualiser des moyens déjà existants mais dispersés (actions d'association, travail réalisé par les acteurs sociaux, mobilisation des aides financières, partenariat avec les professionnels du bâtiment...) sur le territoire de Bordeaux,
3. Apporter des réponses concrètes aux problèmes de surconsommation énergétique en intervenant à plusieurs niveaux : un volet information sur le comportement et la bonne utilisation des équipements ; un volet « petits travaux » et équipement ; un volet réalisation de « gros travaux » : ces gros travaux seront pensés avec une optique de réduction maximale des consommations : axe fort sur le renforcement de l'isolation, et réflexion autour de l'introduction des énergies renouvelables.

Le dispositif

Orientation des personnes rencontrant des problèmes de précarité énergétique ; diagnostic énergétique du logement et des modes de consommations ; préconisations ; élaboration du projet technique ; validation et montage financier

des dossiers « ménages » ; réalisation du projet ; suivi évaluation ; animations de groupes de travail sur trois thèmes :

- lever les freins et difficultés rencontrés dans la réalisation des préconisations, qu'elles soient au niveau de la famille, du logement, de la réglementation, des financements...
- mobilisation et sensibilisation des professionnels du bâtiment. L'équipe souhaite associer à sa démarche de concertation et de réalisations de travaux les professionnels du bâtiment et les services municipaux adéquats,
- financements des travaux : micro-crédits, épargne solidaire, partenariat avec des banques, ...

Méthodologie

Mise en place et animation d'un groupe de pilotage pour définir les modalités de fonctionnement du dispositif ; expérimentation du dispositif ; suivi et évaluation en vue de pérenniser l'action et recherche de solutions alternatives

Résultats attendus

30 familles accompagnées jusqu'à la réalisation de travaux sur une période de trois ans et pérennisation de l'action en vue de l'étendre à un autre territoire et de pouvoir en faire bénéficier à un plus grand nombre.

N°8/Dispositif régional Nord Pas de Calais de prévention à la précarité énergétique : test de mise en œuvre territoriale

Mandataire : Habitat et Développement de Normandie

Référent scientifique :

Jean-Marc Marichez, Habitat et Développement, Agence du Nord-Pas-de-Calais

Composition de l'équipe :

Habitat et Développement Nord-Pas-de-Calais
Fédération Nationale Habitat et Développement

Objectifs globaux

Le CDHR 62 (qui devient H & D Nord Pas de Calais en 2008) s'est positionné en 2006 auprès du Conseil Régional Nord – Pas de Calais et la Délégation Régionale de l'ADEME, pour suggérer la mise en place d'un dispositif régional de prévention à la précarité énergétique.

Dans ce cadre, un travail a débuté et sera finalisé début 2008 :

- mise à jour d'une étude régionale réalisée en 2003 sur les impayés d'énergie
- visite groupée sur un site « extérieur » pour permettre un échange
- mise en place un groupe de réflexion, puis d'un comité de pilotage
- élaboration de modèles d'actions concrètes
- test de ces modèles d'actions sur 2 territoires déjà très impliqués en la matière

Descriptif et méthodologie

Plusieurs pistes de modèles d'actions sont déjà avancées :

- mise en forme d'outils d'aide à la décision et d'information
- test de responsabilisation des familles
- test de réalisation de diagnostics dans le logement
- actions en directions des bailleurs privés
- implication dans les démarches d'amélioration de l'habitat
- approche auprès des bailleurs publics

Un territoire de type « Agglomération » a été identifié dans le Pas-de-Calais, l'autre est encore à trouver dans le Nord mais sera, à priori, un Pays. Cette action s'appuiera également sur un partenariat local très fort : CAF, MSA, Conseil Général, CCAS, associations caritatives, Centres sociaux, Espace Info-Energie, EDF-GDF, bailleurs sociaux..

Résultats attendus

Cette action vise à mettre en place sur les 2 territoires test une réelle prévention des problèmes

de précarité énergétique pour des familles aussi touchée par ailleurs par les difficultés financières. Car, bien que la base du problème soit également liée aux ressources des occupants, l'équipe est convaincue que cette prévention ne sera totalement effective que lorsque la qualité du bâti et des équipements sera réellement traitée.

De ce fait, cette étude-action tient lieu également de test de préfiguration d'un dispositif régional d'intervention en matière de travaux que l'on pourrait nommer fonds social régional d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

N°9/Analyse des représentations liées à la dépense énergétique

Mandataire : Observatoire Social de Lyon (OSL)

Référent scientifique :

Christian Harzo, directeur de l'Observatoire de Lyon (OSL)

Composition de l'équipe :

Stéphanie Perret, OSL, sociologue

Muriel Fusy, association HESPUL

Association PACT du Rhône :

Michel Bollon, architecte urbaniste, directeur de l'ARIM du Rhône

Marie-Claire Scotti, conseillère en économie sociale et familiale

Joseph Clémenceau, technicien spécialisé

L'opération énergie et précarité permet d'agir de façon préventive pour réduire la précarité énergétique de ménages économiquement fragiles grâce à un dispositif de diagnostic et d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et à un accompagnement technique et social des ménages intégrant une enquête sociologique auprès des bénéficiaires concernant l'énergie.

La recherche-action proposée s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation qui débutera fin 2007 dans le Rhône appelée « Opération expérimentale Energie et précarité Rhône ». L'expérimentation consiste à intervenir auprès de ménages économiquement fragiles et rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures énergétiques.

Elle consiste à :

- réaliser un diagnostic technique et social à partir d'une visite à domicile,
- sensibiliser les personnes à leur comportement vis à vis de l'énergie,
- favoriser, grâce à une aide financière, la réalisation de travaux ou le remplacement d'équipements permettant de limiter les consommations d'énergie.

Cette opération expérimentale vise les locataires du parc privé ou les propriétaires occupants économiquement fragiles et rencontrant des difficultés dans le paiement de leurs factures d'énergie.

Les bénéficiaires sont des personnes aux ressources très modestes, notamment les allocataires de minima-sociaux. Cependant, le dispositif est également ouvert aux "travailleurs pauvres", qui sont souvent au dessus des plafonds de ressources

pour l'accès aux aides sociales, mais qui peuvent basculer très rapidement dans la précarité.

Les personnes bénéficiaires sont repérées selon deux entrées :

- une entrée "ménage" avec le repérage par les travailleurs sociaux de secteur du département,
- une entrée "logement" avec le repérage de logements inconfortables et mal isolés dans le cadre des opérations l'amélioration de l'habitat en cours dans le Rhône et conduites par le PACT ou l'ARIM du Rhône.

Le nombre total de bénéficiaires jusqu'au 31 décembre 2009 sera de 50 ménages.

Le projet de recherche-action comprend un premier volet en amont de l'expérimentation et un second en aval. L'objectif est de réaliser en premier lieu une enquête sociologique basée sur des entretiens préalables auprès de 40 ménages bénéficiaires de l'opération pour travailler sur les représentations culturelles de l'énergie. En second lieu, 30 entretiens d'évaluation seront réalisés afin d'évaluer les résultats de l'expérimentation en terme de changement de représentations et de changements comportementaux.

N°11/Maîtrise des charges d'énergies et d'eau du logement chez les ménages étrangers et d'origine étrangères en situation précaire

Mandataire : Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme (CALD)

Référent scientifique :

Philippe Bouchardeau, ADIL 26, adjoint de direction

Composition de l'équipe :

Akim Bentroudi, CALD, responsable du pôle social

Farid Zlassi, CALD, responsable du Bureau Départemental d'Information et d'orientation

Yann Perez, thermicien, conseiller énergie du Point Information Energie ADIL 26

Marie-Thérèse Têtu, sociologue anthropologue

Les enjeux

La recherche action et expérimentation proposée vise à mettre au point des outils d'information à l'attention des ménages fragiles d'origine étrangère primo arrivants en France.

Le dispositif du contrat d'accueil et d'intégration mis en place dans le cadre de la législation prévoit des modules d'information aux populations étrangères où sont développés les thèmes des « droits civiques » et le thème « vivre en France » dont l'importance a été rappelée dans le cadre de la préparation du nouveau dispositif législatif en cours de discussion.

Pour le thème « vivre en France », l'information sur l'énergie et l'eau apparaît particulièrement opportune pour des ménages primo arrivants ; souvent d'origine rurale, issus de pays d'origine lointaine, parfois mal équipés, ils appréhendent mal les problèmes d'usage de l'eau et de l'énergie.

L'action innovante proposée s'adresse en particulier aux populations fragiles mais peut aussi concerner, à terme, tous les primo arrivants qui ont à prendre connaissance des questions de gestion de l'énergie et de l'eau dans leur logement. Cette action doit favoriser l'accès aux services essentiels de l'eau et de l'énergie dans le logement dans les meilleures conditions et permettre ainsi aux primo arrivants de s'intégrer au mieux dans leur cadre de vie en France.

La démarche

La démarche, qui se veut préventive et informative, se déroulera en plusieurs étapes :

- un échange et une formation réciproque des équipes chargées de la mise en place des outils du

BDI (Bureau Départemental d'Information et d'orientation), service du CALD et du PIE (Point Information Energie), service de l'ADIL 26 ;

- un diagnostic partagé des besoins des ménages visé par une enquête et le travail avec un collectif d'acteurs locaux ;
- la réalisation d'outils adaptés aux ménages visés et aux « relais » vecteurs d'information (intervenants sociaux, enfants, médias ...)
- une campagne d'information test avant restitution et préparation à la diffusion des outils.

Les résultats attendus

A partir d'une démarche développée localement par une équipe spécialisées combinant des savoir-faire d'accompagnement social, d'information de population étrangère et de thermique et d'énergétique accompagnée de spécialistes du logement et des populations étrangères, l'objectif est de mettre au point des outils concrets adaptés d'information et d'appropriation de questions d'économies d'énergie des ménages d'origine étrangère fragiles.

N°12/Réseau régional « Energie et Précarité »

Mandataire : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Référent scientifique :

Suzanne de Cheveigné, chargée de recherche au CNRS

Composition de l'équipe :

Claire Bally et Virginie Vieri, association Ecopolenergie

Carole Birck, association Le Loubatas

Florence Bouillon et Johanna Lees, SHADYC (Sociologie, Histoire et Anthropologie des Dynamiques Culturelles), École des Hautes Études en Sciences Sociales - CNRS, UMR 8562

La proposition Réseau Régional « Énergie & Précarité » s'inscrit dans la continuité du travail entamé par les associations Le Loubatas et Ecopolenergie pour constituer un réseau innovant de lutte contre la précarité énergétique en région PACA. Elle part du constat de l'existence d'une pluralité d'acteurs de cette lutte, mais aussi de leur éclatement. Le postulat de départ de cette proposition réside dans l'idée d'un gain d'efficacité des dispositifs existant à la double condition d'une structuration solide et durable de ce réseau régional, et de sa mise à l'écoute d'un certain nombre de réalités sociales relatives aux ménages concernés par la précarité énergétique. Afin de mieux cerner les logiques d'action des partenaires d'une part, et de se faire le relais des expériences quotidiennes des familles d'autre part, les associations articulent de manière étroite la constitution de ce réseau à un travail d'enquête et d'analyse effectué par une équipe de chercheurs, tous spécialistes des questions de logement et/ou d'environnement.

Trois hypothèses de recherche complémentaires guideront la recherche-action : la première est que la précarité énergétique est un phénomène polymorphe, qu'il convient à la fois de mieux définir, mais aussi de saisir dans sa diversité. La seconde est celle de l'efficacité partielle des dispositifs existant, et de la réussite « exemplaire » (dans le sens où elle est reconnue par l'ensemble des acteurs impliqués) de certaines actions. La troisième est le caractère symétrique des savoirs et savoir-faire en matière de réduction du coût énergétique, que nous aurons à cœur d'identifier à la fois chez les professionnels, et les ménages concernés.

Pour tester ces hypothèses, la recherche-action se découpe en trois phases : la première consiste en une enquête ethnographique conduite par les chercheurs auprès des ménages concernés par les

problèmes de précarité énergétique auprès des ménages sur deux terrains, urbain et rural (Marseille et Digne). L'objectif est triple : il s'agira de documenter les réalités sociales que recouvre la notion de précarité énergétique, d'identifier des pratiques de protection face au risque de carence énergétique mises en œuvre par les familles, et de formaliser une première typologie des situations rencontrées. Parallèlement à cette enquête, les associations animeront le réseau existant et prépareront l'étape suivante de consolidation.

La seconde phase repose sur le principe d'une collaboration étroite entre chercheurs et associations. Les premiers conduiront une série d'entretiens avec les partenaires institutionnels, en s'appuyant sur les contacts et connaissances des réseaux associatifs. Les associations, en s'inspirant de l'expertise produite par les chercheurs, mettront en place un ensemble d'outils visant à dynamiser le réseau de partenaires. Cette seconde étape visera à objectiver les objectifs et les difficultés des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique et de consolider un réseau régional de lutte contre la précarité énergétique

La troisième phase permettra la construction et la diffusion de fiches méthodologiques « Réduire la précarité énergétique en région PACA ». Il s'agira de formaliser les différents niveaux d'expertise et de produire un référentiel, afin de rendre opérationnels les résultats de l'étude et des groupes thématiques. Ce référentiel rendra compte des différents outils de mise en œuvre, ainsi que des incompatibilités et des complémentarités entre types d'actions.

N°13/Réduction de la précarité énergétique

Mandataire : association Julienne Javel

Référent scientifique :

Laure Paveau, association J. Javel, chef de service de Mission Habitat

Composition de l'équipe :

Luc Schiffmann, association Javel, travailleur social Mission Habitat

Erik Dorge, expert conseiller énergie du CAUE du Doubs

Philippe Rossier, Institut Universitaire de Technologie, enseignant

L'association Javel accompagne depuis 50 ans des personnes en situation d'exclusion sociale. Aujourd'hui, l'association dispose d'une structure d'hébergement pouvant accueillir 50 personnes, d'une menuiserie semi-industrielle permettant de remettre au travail 30 personnes. En 1991, l'association crée le concept des Jardins de Cocagne, chantier d'insertion qui propose 45 postes de travail. En 1995, Syneco voit le jour ; il s'agit d'une entreprise d'insertion qui propose un système d'auto-construction de maisons à ossature bois. Cette entreprise fait travailler 10 personnes en emploi d'insertion, encadrés par 4 professionnels du bâtiment. Enfin, le service de la Mission Habitat, service d'accompagnement social spécifique lié aux problématiques de logement propose le suivi de 50 familles sur tout le département du Doubs.

Dans le cadre de ses interventions, l'association est amenée à rencontrer un certain nombre de personnes en situation d'habitat indigne, connaissant de nombreuses difficultés, notamment sur les questions de l'énergie liées au logement. Elle s'est intéressée au cas des propriétaires occupants isolés, en situation précaire, qui sont souvent dans l'incapacité de mener à bien une opération de réhabilitation de leur habitat. Les difficultés administratives et financières sont les principaux freins rencontrés.

L'équipe propose d'effectuer sur l'année 2008 une recherche-action à partir de 5 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée. Cette expérimentation portera sur :

- les normes d'isolation « Effinergie » ;
- la possibilité de concevoir, fabriquer et installer un système de production d'eau chaude sanitaire solaire dans une structure d'insertion par l'activité économique en associant les futurs bénéficiaires ;
- la mobilisation d'un réseau d'artisans volontaires pour intervenir chez des personnes en situation précaire ;

- la mobilisation d'un réseau de partenaires financeurs pour résoudre les difficultés financières liées au coût des travaux et de l'accès aux énergies renouvelables ; l'étude de faisabilité pour la création d'un groupement d'achat de matériaux et équipements au niveau national.

L'ensemble de ce travail sur l'année 2008 servira à élaborer une méthodologie d'intervention spécifique sur cette problématique et à modéliser pour 2009 une structure opérationnelle de type entreprise d'insertion qui maîtrisera l'isolation des logements de ménages en situation de précarité, selon les normes « basse énergie » sur le mode de l'auto-réhabilitation accompagnée ; associera les personnes à la fabrication et à la pose de leur chauffe-eau solaire ; s'appuiera sur un partenariat avec des pôles d'artisans locaux ; s'appuiera sur un partenariat avec des établissements prêteurs pour permettre aux personnes à revenus modestes de financer de façon adaptée, leurs travaux ; obtiendra par le biais d'un groupement d'achat, des prix sur les matériaux et équipements, visant à réduire la facture énergétique.

Les entreprises d'insertion, acteur du secteur économique à part entière, ont une double vocation d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté. Une entreprise d'insertion, qui proposerait des contrats de travail d'une durée possible de deux années, à des personnes en recherche d'emploi, avec la possibilité d'acquérir de l'expérience et une préformation sur les spécifications « basse énergie » serait tout à fait dans son rôle d'insertion par l'activité économique, en tant qu'interface entre le monde de l'exclusion et celui de l'intégration dans l'entreprise.

N°15/Expérimenter des modèles de logements à vocation sociale, économes en énergie, dans le parc locatif privé

Mandataires :

FAPIL Rhône-Alpes
Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise (ALE)

Référents scientifiques :

Solène Bihan, FAPIL Rhône-Alpes, coordinatrice
Aude Lenoir, ALE de l'Agglomération Lyonnaise, chargée de mission Maîtrise de l'Energie réseau

Composition de l'équipe :

FAPIL Rhône-Alpes :
Christian Bel Latour, directeur d'agence
Anne Françoise Hyvrard, responsable montage opérations sociales
Maurice Bardel, administrateur
ALE :
Samir Boukhalfa, ingénieur thermicien
Julien Fontaine, architecte

Objectifs, méthodes et résultats attendus

Afin de lutter contre la précarité des plus démunis face à la double difficulté d'accès au logement et d'accès à l'énergie, il est nécessaire aujourd'hui d'intégrer la notion de « performance énergétique » dans la définition même de la salubrité et de l'habitabilité des logements.

En captant des « foyers » de logements diffus souvent habités par des familles qui sont plus qu'ailleurs sujettes à des précarités d'ordre sociales, sanitaires et économiques, le travail portera à la fois sur la mise sur le marché de logements performants (double entrée « loyer+charges » et « propriétaires + locataires ») et sur la dignité des familles.

Un travail de sensibilisation mobilisera l'ensemble des référents sociaux et techniques des partenaires engagés et les acteurs ciblés : les propriétaires et les locataires. Des diagnostics techniques poussés orienteront de façon conséquente les modalités d'intervention. Une phase d'analyse et d'évaluation combinera enfin les volets sensibilisation et diagnostic en intégrant des actions techniques de suivi et en faisant participer les familles.

En modélisant des montages d'opération de réhabilitation de logements sociaux à bas loyer mais aussi à faibles charges, l'objectif sera de standardiser des interventions poussées et d'influer durablement sur le maintien dans le logement des familles, leur insertion sociale, la prévention des impayés, les économies d'énergie, etc.

N°16/Action croisée auprès des ménages pour réduire la précarité énergétique dans les logements anciens

Mandataires : Union régionale Pact Arim Bretagne et Union régionale Pact Arim des Pays de la Loire

Référent scientifique :

Jacques Jonchère, PACT ARIM des Côtes d'Armor, responsable des études

Composition de l'équipe :

PACT ARIM : techniciens, thermicien, travailleurs sociaux

Chercheur sociologue associé au LARES

Enseignant chercheur ou ingénieurs fin de cycle spécialité thermique

Objectifs

L'objectif des six Pact Arim est de concilier l'amélioration des performances énergétiques des logements privés anciens et les solutions techniques et sociales acceptables pour les ménages, afin de contribuer à engager des travaux qui contribueront durablement à réduire la précarité énergétique.

Méthodes

Le projet croise performances énergétiques des logements et coûts supportables pour des ménages en précarité, occupants et bailleurs, pour arriver à partir d'une démarche d'accompagnement, de prise en compte de solutions techniques, à une décision des occupants d'engager des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Le projet développe une méthodologie scientifique et opérationnelle de recherche action et d'expérimentation, alliant démarche de terrain et d'étude, opérationnelle et scientifique, afin de :

- qualifier concomitamment les ménages en situation de précarité énergétique de ménages et le bâti ancien à privilégier à l'échelle des six départements d'expérimentation complémentaires pour établir des typologies représentatives des ménages en situation de précarité énergétique et des types constructifs du bâti ancien,
- mener des démarches, construites suivies et évaluées, d'accompagnement technique et social des ménages, incluant des préconisations d'amélioration techniques du logement et une démarche sociale, pour valider en lien avec des partenaires leur applicabilité et leur efficacité, en mettant en oeuvre un accompagnement technique, social et économique adapté des ménages.

Résultats attendus

- Un recueil de préconisations d'amélioration de la performance énergétique de logements fondé sur les types constructifs représentatifs des milieux urbains, ruraux et péri urbains.
- Une démarche d'accompagnement technique et social de ménages en précarité énergétique, méthodologique et opérationnelle, prouvée sur le terrain et validée, qui permettra de caractériser les leviers et freins d'aide à la décision de ménages modestes en précarité énergétique de faire des travaux : économiques, culturels, psychologiques, etc.

N°17/Expérimentation du micro crédit pour aider l'amélioration énergétique de l'habitat des personnes à revenus faibles

Mandataire : Association GEFOSAT

Référent scientifique :

Sandrine Buresi, GEFOSAT, chargée de mission

Composition de l'équipe :

Maurice Odin, Conseiller du Président du Crédit Coopératif, responsable du micro crédit social pour la banque

Michel Laviale, expert sur les questions relatives au financement des investissements en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment

Problématique

Il existe aujourd'hui une large gamme d'outils financiers (prêts, subventions...) à disposition des ménages en situation de précarité énergétique, soit pour faciliter le paiement de leurs consommations d'énergie, soit pour solvabiliser les opérations d'amélioration de la qualité énergétique des logements qu'ils initient.

Malgré cette richesse apparente, la solvabilisation des ménages en situation de précarité énergétique demeure problématique :

- les ménages les plus modestes ne peuvent accéder aux formules de crédit proposés par le secteur financier car ils sont exclus de fait du système bancaire.
- certaines aides disponibles, notamment sous forme de subventions (ainsi que le crédit d'impôt), sont débloquées après réalisation des travaux et ne couvrent pas toujours la totalité des dépenses.

Solution proposée

Il est proposé que le secteur bancaire mette à disposition des ménages exclus de l'accès aux prêts des solutions de substitution, venant en complément des dispositifs d'aides existants, pour faciliter la réalisation des travaux de maîtrise énergétique que ces ménages souhaiteraient entreprendre dans leur logement. La formule adaptée à ce besoin est celle du micro crédit social, associant un système de garantie adossé à des fonds d'aide publics (Fonds de Cohésion Sociale).

Mise en œuvre de la solution proposée

D'un point de vue opérationnel, l'intervention de la banque devrait s'insérer dans un dispositif coordonnant l'action sociale et la mobilisation des aides. Les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'eau et de l'énergie, en place dans une

quinzaine de départements constituent un cadre approprié pour tester le dispositif projeté.

Le Fonds social de l'Hérault (FATMEE), fonctionnant sous l'égide du GEFOSAT, présente à priori les meilleures garanties de réussite :

- compte tenu de l'expertise du GEFOSAT en matière de lutte contre la précarité énergétique,
- du fait qu'il peut compter localement sur la participation du Crédit Coopératif, qui serait le partenaire bancaire de référence.

Concrètement, l'expérimentation aurait donc lieu dans ce département. Elle se déroulerait en trois phases : initialisation, test, bilan/perspectives.

Cette période devrait permettre d'initier une vingtaine d'opérations de micro crédit social, chiffre sur lequel le Crédit Coopératif est prêt à s'engager et qui semble cohérent par rapport à l'activité du FATMEE.

N°19/Analyse et expérimentation de nouvelles pratiques pour réduire la précarité énergétique

Mandataire : Alphéïs

Référent scientifique :

Pierre Nolay, Alphéïs, PDG

Composition de l'équipe :

Comité de Liaison Énergies Renouvelables (CLER)

Gefosat

Energies Durables en Ile-de-France (EDIF)

L'Etat a depuis plusieurs années décidé d'aider de façon significative les travaux visant à économiser l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Si ces mesures ont dopé certains marchés, elles ne touchent cependant pas de façon égale toutes les catégories de la population. Les ménages à revenus modestes, qu'ils soient locataires ou propriétaires, n'ont pas la possibilité d'investir ni d'avancer les sommes nécessaires à l'amélioration de leur logement. Or, ce sont eux qui, pour l'essentiel, occupent les logements les plus « énergivores » ; mal isolés, mal chauffés, ces logements génèrent des factures d'énergie sans commune mesure avec les ressources de leurs occupants, qui sont ainsi frappés doublement : à l'inconfort du logement, s'ajoutent des charges bien trop lourdes qui peuvent les mener à la restriction de la fourniture d'énergie, voire à sa suspension. Au quotidien, ils doivent faire face à une forte augmentation de ces situations de « précarité énergétique » qui non seulement aggravent les phénomènes d'exclusion, mais peuvent également être à l'origine de problèmes de santé, voire mettre en danger la sécurité des personnes (intoxication au monoxyde de carbone, incendie).

Les fonds d'aide aux impayés d'énergie ne répondent que très partiellement au problème, tant par l'insuffisance de leur montant que par leur caractère uniquement pécuniaire. La qualité du logement reste inchangée, l'inadaptation du système de chauffage n'est pas remise en cause, et les dettes d'énergie deviennent récurrentes.

Que font et que peuvent faire les collectivités territoriales pour tenter de résoudre ces problèmes mal connus, mais bien réels ? Comment les politiques publiques territoriales peuvent-elles se saisir d'une problématique située non pas dans un champ bien identifié, mais à la croisée de domaines aussi complexes que l'énergie, le logement et l'action sociale ? Quels acteurs, quels dispositifs et surtout quelles synergies doivent-elles mettre en œuvre pour élaborer un arsenal efficace de lutte contre la précarité énergétique ?

Il s'agira de mener une recherche-action axée sur la connaissance et l'analyse du terrain, sur la base d'un partenariat avec tous les acteurs impliqués : travailleurs sociaux, spécialistes du logement, de l'énergie, acteurs du bâtiment, techniciens territoriaux, services et institutions concernés. Le but de cette recherche est de formuler des propositions opérationnelles pour répondre au problème rencontré, avec l'objectif central de décloisonner les programmes existants pour aboutir à des solutions innovantes. Le présent projet se compose de trois phases principales :

- La première est dédiée à la recherche de solutions adaptées aux travers de l'analyse de solutions mises en œuvre en France et en Europe, et à l'élaboration de recommandations pour dissémination et/ou leur adaptation et transposition aux contextes français. Ce travail de recherche s'appuiera sur les premiers résultats obtenus dans le cadre du projet européen EPEE « Etude de la précarité énergétique en Europe ».
- La seconde phase consiste à la rédaction des guides destinés aux acteurs locaux et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de dissémination auprès des collectivités territoriales et leurs partenaires (ONG, institutions nationales, autorités de régulation, distributeurs d'énergie, offices HLM, propriétaires bailleurs, etc.)
- La troisième et dernière phase consiste en l'expérimentation de mesures et d'actions sur le territoire de la Ville en Paris. Au-delà, de fournir le terrain d'expérimentation, la ville de Paris s'impliquera et soutiendra financièrement ce programme d'actions.

N°21/Analyse socio-technique comparée des dispositifs de réduction de précarité énergétique et construction de stratégies d'intervention ciblées

Mandataire : Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion

Référent scientifique :

Marie-Christine Zelem, CU Champollion, CERTOP-CNRS, maître de conférence en sociologie

Composition de l'équipe :

Christophe Beslay, sociologue

Cédric Beaumont, Directeur technique adjoint du COSTIC

L'étude proposée consiste à réaliser une analyse socio-technique comparée des dispositifs mis en œuvre pour réduire la précarité énergétique. Elle prendra la forme d'une recherche-action à visée opérationnelle. Le but étant d'analyser les configurations d'acteurs, ce qu'elles induisent sur l'élaboration des actions mises en œuvre, de voir dans quelle mesure les stratégies et compétences respectives peuvent se compléter ou au contraire constituer des limites dans le traitement de la précarité énergétique et d'identifier les conditions d'efficacité des actions menées. Il s'agira aussi de confronter ces dispositifs à la réalité technique et sociale des situations de précarité énergétique et de comprendre ainsi dans quelle mesure ils sont en adéquation avec les besoins des publics concernés. L'étude vise donc à saisir, comprendre et analyser à la fois les situations de précarité énergétique et les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène. Elle débouchera sur la conception d'outils d'intervention, de recommandations techniques à l'usage des industriels, de préconisations méthodologiques pour intervenir auprès des ménages, voire de contenus de formation à destination des professionnels techniques et/ou sociaux intervenant auprès de ces publics.

L'équipe considère la précarité énergétique comme un phénomène complexe pluridimensionnel, articulant quatre grandes dimensions qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'analyse : 1) les ressources financières, 2) l'état énergétique et les équipements de l'habitat, 3) les pratiques et représentations sociales du confort et de l'énergie, 4) les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. En fonction de l'articulation de ces différents éléments, les situations et les problèmes à traiter peuvent être très différents, comme les manières de les appréhender. La mise en place de dispositifs destinés à réduire la précarité passe par l'identification précise des situations sociales et techniques, et des conditions socio-techniques d'efficacité des actions qui sont mises en place.

L'étude portera sur plusieurs terrains, définis par les programmes d'actions qui y sont menés et diversifiés du point de vue des problématiques traitées, des configurations d'acteurs, des publics visés et des dispositifs mis en œuvre : le programme Econologie au Québec, le dispositif en cours de remaniement dans le département du Tarn, le dispositif préconisé par Prioriterre en Haute Savoie et la politique énergétique de l'Office HLM Pantin Habitat en Ile de France.

La méthodologie comprendra les phases suivantes :

- analyse comparée des dispositifs. L'étude portera à la fois sur les configurations d'acteurs et leurs logiques d'action, les problèmes traités, les publics visés, les outils d'intervention développés et les résultats attendus. Elle sera basée sur un travail documentaire, complété par une série d'entretiens semi-directifs approfondis auprès des acteurs partenaires des dispositifs ;
- enquête auprès des publics. Cette enquête couplera une approche sociologique et une approche technique. Elle portera sur une quinzaine de ménages par terrain pour lesquels l'équipe mènera en parallèle : un entretien sociologique semi-directif approfondi ; des observations in situ des interactions entre les « agents livreurs » des dispositifs et les personnes en précarité ; un diagnostic thermique et énergétique portant sur les usages thermiques et les usages spécifiques de l'électricité. En France, cinq logements par terrain feront l'objet d'un suivi plus approfondi par la mise en place d'enregistreurs qui mémorisent toutes les 10 minutes les paramètres température et humidité intérieure ;
- conception d'outils d'intervention et de préconisations co-construits au sein d'un Comité de pilotage associant les partenaires de la recherche-action.

N°26/Innover dans le montage financier face à la précarité énergétique

Mandataire : Fondation des Villes Société Nouvelle

Référent scientifique :

Jean-Roland Barthélémy, de Fondation des Villes SN, chercheur et gérant

Composition de l'équipe :

Benoît Gay, Marguerite Rigaud, Fondation des villes SN chercheurs

Patrick Guyon, Gérard Saurel, Habitat et société, architectes et urbanistes

Objet

Cette expérimentation vise à monter des solutions financières originales pour développer l'amélioration thermique des logements occupés par le public défavorisé des plans départementaux pour le logement (PDALPD).

Objectifs scientifiques

Les objectifs consistent à étudier l'introduction de partenaires financiers (banques) et techniques (entreprises gestionnaires) dans le montage, ainsi qu'à recourir à la répartition des investissements en fonction de l'intérêt objectif de chaque partie. Un outil d'aide à la décision sera mis au point à partir de la démarche « coûts/ avantages ». Le bilan scientifique analysera à partir du suivi de chaque cas les difficultés de montage, puis de mise en œuvre de ces solutions.

Problématique

Les solutions déjà en œuvre dans certains départements consistent à mettre en place un fond, à développer la sensibilisation des propriétaires, des travailleurs sociaux et des locataires, mais se heurtent à la faiblesse des aides proposées et à l'impossibilité pour une partie (généralement le propriétaire ou le locataire s'il auto-produit le chantier) d'équilibrer à moyen terme son bilan financier. L'intérêt collectif de ces travaux d'équipement, d'isolation, de régulation fait l'unanimité mais l'intérêt de chacun est plus difficile à établir.

L'équipe propose d'inverser la démarche en considérant d'abord l'intérêt de chaque partie puis de trouver les ressources financières qui lui permettront de trouver son intérêt aux travaux ; mais aussi d'élargir le champ à la solution de la délégation des travaux (d'équipement et d'isolation) et de l'entretien à une entreprise de services, sur le modèle de la concession (cf. les contrats d'investissement et d'entretien de chaudières).

Méthode

Un repérage des situations correspondant à la problématique sera d'abord effectué avec les partenaires des plans départementaux, puis une dizaine de cas seront sélectionnés dans chacun des trois départements. Une recherche de partenaires (banquiers et entreprises) sera effectuée, puis un groupe de travail constitué pour faire aboutir les montages dans chaque département. Une analyse des solutions d'amélioration thermique sera effectuée (avec visite du logement et contacts avec les parties) et la solution sera travaillée avec les partenaires au point de vue juridique, financier et du chantier. Un suivi sera réalisé sur 18 mois et un bilan avec des séminaires départementaux et un rapport scientifique en fin d'opération.

Résultats attendus

Les résultats attendus concernent la faisabilité d'un partage du coût de l'amélioration et le montage de cette solution avec les différentes parties. Si l'avantage est de pouvoir développer plus largement ces travaux, les obstacles peuvent provenir de l'analyse de l'intérêt de chacun. Un outil d'analyse sera mis au point qui pourra éventuellement être répliqué.

N°30/Connaître, multiplier et mettre en réseau les actions de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon

Mandataire : Fédération Nationale Habitat et Développement

Référent scientifique :

Michel Pelenc, Fédération Nationale Habitat et Développement, directeur

Composition de l'équipe :

Audrey Le Marec, Fédération Nationale Habitat et Développement, chargée de missions Développement Durable

Sandrine Buresi, Gefosat, chargée de la coordination et du développement

Franck Dimitropoulos, association BCE (Bâtiment Climat Energie), directeur

Exposé de la problématique

La lutte contre la précarité énergétique nécessite une coopération très étroite entre des acteurs présents dans des champs professionnels traditionnellement éloignés, ainsi que l'interaction entre différentes compétences indispensables à une approche globale des problèmes rencontrés par les ménages. L'échelle départementale est souvent retenue pour la mise en œuvre de solutions curatives, du fait de la prédominance du Conseil Général dans le domaine de l'action sociale. Dans l'Hérault, l'Aude ou le Gard, des expériences sont menées dans le cadre de dispositifs existants (PST²) ou expérimentaux (FATMEE³ dans l'Hérault, visites énergétiques dans l'Aude).

Le Conseil Régional est désormais une collectivité territoriale incontournable pour aborder les questions d'énergie et d'environnement. Dans le contexte actuel, il lui est difficile de se positionner dans le domaine de la précarité énergétique car très peu d'actions se déroulent à son échelle d'intervention. De ce fait, des départements pourtant voisins partagent très peu leurs expériences et leurs savoir-faire, alors même que leur proximité permettrait des échanges concrets en termes de pratiques professionnelles, d'approche territoriale, de dispositifs innovants.

Solution proposée

Le présent projet a pour but d'expérimenter à l'échelle de la Région Languedoc-Roussillon la définition d'une synergie entre les cinq départements qui la composent⁴, afin de valider la

pertinence de la problématique exposée. Il s'agira à terme de multiplier et de mettre en réseau les initiatives de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle régionale, permettant ainsi une meilleure prise en compte par l'Observatoire régional de l'énergie (en cours de création) des données spécifiques aux publics précaires, que ce soit en terme de revenus, de logement ou encore d'accès à une énergie. La Région Languedoc-Roussillon, déjà engagée dans l'amélioration énergétique du parc social, pourra de cette façon étendre son action aux occupants du parc privé.

Mise en œuvre de la solution proposée

La Fédération Nationale Habitat et Développement, en partenariat avec deux associations reconnues dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique (BCE et GEFOSAT), propose de :

- mettre en évidence les modes opératoires et schémas organisationnels des différents dispositifs connus,
- identifier les acteurs locaux désireux de développer ou d'initier des actions de lutte contre la précarité énergétique,
- élaborer une méthodologie pour l'état des lieux qui sera réalisé dans chaque département,
- étudier la faisabilité d'un réseau régional grâce à un groupe de travail « Énergie et Précarité en Languedoc-Roussillon »,
- définir les actions les plus pertinentes pour chaque territoire,
- mettre en place les outils de suivi et de communication du réseau

² Programme socio-Thématique

³ Fonds d'Aides aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Énergie

⁴ Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales

N°31/Programme d'éradication de la précarité énergétique

Mandataire : association Jura Habitat

Référent scientifique :

Sylvain Jacquez, Jura Habitat, chargé d'opération

Composition de l'équipe :

Romain Claret, AJENA, ingénieur conseil

Objectif

Mettre en place des dispositifs innovants permettant d'encourager les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux pour réduire les charges d'énergie des locataires à faibles revenus.

Justification

Trois quart des locataires du secteur privé ont des revenus inférieurs à ceux d'accès au parc HLM. Le parc privé loge plus de ménages pauvres ou à faibles revenus que le parc public (2,5 millions de ménages). Chaque année en France, 300 000 familles sollicitent une aide sociale pour le règlement de leur facture d'énergie, dans le cadre du Fonds Social Energie ; ce chiffre est en progression constante depuis plusieurs années. Le contexte d'envolée du prix des énergies pèse et amplifie la paupérisation des ménages.

Le système actuel n'encourage pas les bailleurs à améliorer la performance énergétique de leur logement, surtout dans un contexte de marché tendu. En effet, malgré quelques dispositifs ponctuels d'aides spécifiques en faveur des économies d'énergie (ANAH, ADEME...), l'équation économique : investissement - temps de retour, des logements locatifs, reste insoluble dès lors que l'investisseur n'a pas le bénéfice de la réduction de charges. Comment faire sauter les verrous afin de sortir de cette situation, tel est l'objectif de la recherche action que nous proposons.

Il est tout d'abord nécessaire d'établir un état des lieux de la précarité énergétique dans le département. Ensuite il s'agit de créer un outil permettant d'évaluer précisément les situations des ménages précaires et les caractéristiques de leur logement. Cet outil permettra après formation destinée aux travailleurs sociaux de faire remonter les situations. Une analyse des pratiques juridiques sera réalisée. Suite à cet état des lieux, une phase d'élaboration de propositions se mettra en place. Elle se décomposera en deux parties :

- logements occupés : création d'un dispositif spécifique permettant d'encourager les bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de logements occupés afin de

sortir les locataires de la situation de précarité énergétique.

- logements vacants : création d'un dispositif spécifique permettant d'encourager les bailleurs à entreprendre une rénovation durable de logements selon des critères de performance énergétique ambitieux (Effinergie) à destination de locataires à revenus modestes.

En effet, le financement du parc social privé ne permet pas aujourd'hui à un propriétaire de profiter de la réduction de charges à la suite de travaux (loyer bloqué calculé en fonction de la surface). Lors de grosses réhabilitations, le propriétaire ne peut pas non plus compter sur une majoration d'aide s'il choisit de réaliser un logement plus performant que le standard (plafonnement des aides). Il s'agit donc de mettre au point un dispositif financier et juridique permettant la production de logements très économes pour le locataire et finançables par un bailleur privé dans un cadre réglementaire adapté.

Enfin une phase de test pour les logements occupés et vacants permettra de confronter les propositions à la réalité du terrain. Deux opérations serviront de champs d'application : le PST départemental et l'OPAH Energie de la Communauté de Commune du Bassin de Lons le Saunier (2008 - 2011) ; les objectifs seront une centaine de logements rénovés.

Résultats attendus

Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire au niveau national intégrant une approche juridique, fiscal et économique permettant la production de logements sociaux au coût global (loyer + charges) maîtrisé.

N°32/Sensibilisation des acteurs institutionnels à une approche élargie de la précarité énergétique

Mandataire : SAS "PratiCité", les praticiens du territoire

Référent scientifique :

Denis Caraire, SAS PratiCité, directeur technique

Composition de l'équipe :

Martine Tisnérat, sociologue

Cécile Bareille, Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Martine Lehmann, responsable service social

Aurélié Gracia, conseillère en Economie Sociale et Familiale

Dominique Lapuyade, conseillère en Economie Sociale et Familiale

Jean Labassat, technicien habitat

Pierre Hamelin, urbaniste

Dans l'esprit des collectivités territoriales, mais aussi du monde du travail social, le concept de précarité énergétique est souvent associé principalement : à des ménages locataires à faibles revenus ; à des ménages en difficulté de paiement des charges liées au chauffage et à l'électricité.

L'hypothèse de travail de l'équipe est que la précarité énergétique : revêt des formes très variées ; concerne également des ménages propriétaires ; concerne également des ménages non identifiés dans le cadre de dispositifs sociaux ; est à appréhender dans le cadre d'une analyse budgétaire incluant l'ensemble des charges d'un ménage et non pas les seuls budgets énergie ; est à appréhender dans le cadre d'une analyse incluant une approche des déplacements des ménages en lien avec la localisation de leur habitat, et particulièrement les déplacements automobiles.

Le projet consiste à : mener une démarche d'entretiens approfondis au domicile avec analyse budgétaire du ménage donnant lieu à un suivi pour un échantillon de 100 ménages identifiés au travers de l'activité des associations PACT Habitat et Développement fournissant des contributeurs au projet de recherche, mais aussi au travers du partenariat avec l'équipe :

- ménages occupants de logements insalubres, ménages non sédentaires non titulaires d'abonnements aux énergie et ayant recours à des énergies précaires (raccordements « sauvages » eau et électricité, poêles mobiles à pétrole, à gaz...);
- ménages en résidence sociale ou en CHRS en déconnexion avec les éléments administratifs, financiers, de sécurité et de bon usage de la fourniture énergétique ;

- ménages propriétaires occupants à faibles ressources non connus des services sociaux, âgés et ou handicapés marqués à la fois par une sensibilité physique au froid, une difficulté à maîtriser les techniques contemporaines liées aux énergies, et des installations peu performantes, voire atypiques ;
- ménages accédant à la propriété dans le cadre de prêts aidés (Prêt à Taux Zéro) en périphérie lointaine de villes moyennes dans des logements existant à faible valeur vénale et d'usage, en incapacité financière de moderniser ces logements, avec des dettes importantes et un budget grevé par les déplacements automobiles ;
- ménages locataires du parc conventionné ou du parc à loyer libre en difficulté de paiement des charges d'énergie.

Dans un second temps, ces entretiens seront exploités afin de mettre en relief toute la diversité de la précarité énergétique, afin d'éclairer les choix de priorité en termes de « publics ». Enfin, il s'agira de situer par l'analyse budgétaire et comportementale la précarité énergétique au sein d'une approche intégrant l'ensemble des charges d'un ménage et notamment les déplacements, afin d'éclairer les techniques d'analyse des situations en cas d'action publique.

N°33/Etude des conditions de création d'une fondation caritative « Travaux du cœur »

Mandataire : Fédération Nationale Habitat et Développement

Référent scientifique :

Michel Pelenc, Directeur Fédération Nationale Habitat et Développement

Composition de l'équipe :

Audrey Le Marec, Fédération Nationale Habitat et Développement, chargée de missions Développement Durable

Sandrine Buresi, Gefosat, chargée de la coordination et du développement

Antoine Vaccaro, Cerphi, président

Chris Olivier, Cerphi, directrice des études ad hoc

Bérénice Lefur, consultante

Sylviane Videau, SV Conseil

La proposition vise à étudier les conditions de création et de mise en oeuvre d'une fondation caritative de type « Travaux du cœur », permettant de aux ménages en situation de précarité énergétique. de réaliser des travaux de « première nécessité » dans leur logement.

Elle passe par 4 étapes complémentaires :

- phase 1 : la capitalisation des connaissances et des retours d'expériences sur la problématique de la précarité énergétique,
- phase 2 : de(s) scénario(i) d'intervention détaillera(ont) différentes hypothèses de mode opératoire, que ce soit pour l'accompagnement des ménages, la gestion des financements et la réalisation des travaux, appuyé notamment sur le bénévole.
- phase 3 : étude des conditions d'adhésion des acteurs à mobiliser (industriels ou distributeurs de matériaux de construction, fournisseurs d'énergie, artisans bénévoles, acteurs locaux,...).

Cette fondation, à caractère national, devra s'appuyer sur des instances locales (a priori à l'échelle départementale) pour la réalisation de chantiers d'amélioration thermique des logements. Elle se positionne en complément aux acteurs et dispositifs existants sur les territoires.

Ces trois premières phases devront permettre de construire la stratégie à adopter pour amener des sociétés privées à rentrer dans ce projet de Fondation. Cette stratégie devra également prendre en compte les ambitions de son initiateur Habitat et Développement, en termes de nombre de chantiers, d'enveloppe financière globale, de compétences internes nécessaires. Enfin, au regard de ces résultats,

une première recherche de donateurs, professionnels du bâtiment, sera engagée (phase 4).

Pour mener à bien cette étude, divers types de méthodologies seront employées :

- l'étude documentaire,
- la consultation d'organismes professionnels et l'interview des mécènes potentiels,
- le sondage de panels d'acteurs, en l'occurrence, les bénévoles potentiels susceptibles de participer à la mise en oeuvre des travaux,
- l'animation d'ateliers de travail et d'échange constitués des éventuels mécènes.

Une équipe idoine est proposée à chacune des phases de l'étude. Elle se compose d'un chef de file (responsable de la coordination et du suivi des travaux) et d'un collègue d'experts qui sollicitera les acteurs identifiés comme ressources. L'avancement des différentes phases sera suivi par un comité de pilotage ad hoc.

N°36/L'étude des usages « énergétiques » : le cas de l'habitat d'insertion

Mandataire : Cité du Design

Référent scientifique :

Marie-Haude Caraes, Cité du Design, Responsable
du département Recherche

Composition de l'équipe :

Philippe Comte, designer

Jean-Loup Lemire, CALL PACT Saint-Etienne,
directeur

Sylvain Giraudier, architecte

Sandrine Maillot et Bérengère Mijno, CIRIDD,
responsables de projet

Pascal Pichon, Université Jean Monnet,
sociologue

Problématique

La recherche conduite par la Cité du Design de Saint-Étienne propose d'étudier les connaissances et les usages « énergétiques » de familles hébergées dans des habitats d'insertion équipés, gérés par l'association CALL PACT de Saint-Étienne (réseau Pact Arim). L'équipe postule que l'étude des usages de l'ensemble de la chaîne énergétique – de la consommation (ou de la non consommation) à la réduction (ou la non réduction) de cette consommation – offrira des réponses inattendues qui ouvriront des pistes nouvelles dans la politique de réduction de la précarité énergétique.

Objectif et méthode

L'approche tentera d'abord de lier la dimension macro-sociale d'analyse de l'offre technique en matière énergétique avec la dimension micro-sociale de l'étude des usages. Ensuite, les résultats de la recherche seront expérimentés dans un laboratoire où des designers, architectes et chercheurs en sciences sociales, éco-concevront des réponses techniques (objets, systèmes, services, équipements) adaptées à ces usages. L'étude s'organisera en trois temps : une enquête de terrain, une analyse des résultats et une expérimentation dans un laboratoire de conception.

Premier temps

L'objectif sera de comprendre la dimension sociale de la consommation d'énergie ou du dispositif technique de réduction de cette consommation dans une perspective culturelle et sociale. A cet effet, une enquête étudiera, à partir des usages, la chaîne énergétique. Cette étude recensera l'équipement et sa gestion, se penchera sur les usages et leur enchaînement : des objets d'équipement (états on/off, état de veille, etc.) en passant par les systèmes

(eau chaude, chauffage, etc.), les macro-systèmes techniques, etc.

Second temps

Les données recueillies permettront l'étude des usages de l'habitant sur son lieu de vie. L'ensemble des enquêtes fera ensuite l'objet d'une analyse croisée de la part des chercheurs avec comme objectif de faire émerger les potentialités d'innovations. L'analyse des données permettra de reformuler les besoins et les affectations à l'intérieur de l'habitat.

Troisième temps

A partir des résultats de la recherche, il s'agira dans le cadre du laboratoire de conception de modéliser les usages, spécifier l'utilisabilité du point de vue de l'usager, réaliser et évaluer des maquettes à échelle 1 : imaginer et de proposer des objets, services, équipements éco-conçus et innovants qui remettent en adéquation l'usage et le progrès technique et participent de la réduction de la précarité énergétique. Cette étape sera complétée par un cahier des charges à destination des bailleurs des habitats d'insertion.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
de l'écologie,
du Développement
et de l'aménagement
durables

ministère
du logement
et de la ville

Direction générale
de l'urbanisme
de l'habitat et
de la construction

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline, selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain. Ces programmes sont accompagnés par des ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

plan urbanisme construction architecture

► Le gouvernement des villes et la fabrique du bien commun

Planification sociale de l'urbain et services publics
Citoyenneté et décision urbaine
Intercommunalité et métropolisation

► Le renouveau urbain

Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes

► L'avenir des périphéries urbaines

Territoires urbains et sûreté
Architecture de la grande échelle
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Systèmes périurbains et coûts d'urbanisation
Dynamiques et pratiques résidentielles

► Comportements résidentiels et défis démographiques

Vieillesse de la population et choix résidentiels
Habitat et services aux personnes âgées
Évolutions démographiques et inégalités territoriales

► Accès au logement

Trajectoires résidentielles
Recompositions institutionnelles de l'offre de logement
Modes et formes de l'hébergement
Économie foncière et immobilière

► L'innovation dans l'architecture et la construction

Le futur de l'habitat
Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Observatoire des bâtiments durables
Palmarès de l'innovation
Évaluation énergétique du patrimoine existant (PREBAT)
Bâtiments démonstrateurs (PREBAT)

► Territoires et acteurs économiques

Espaces urbains et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Développement économique local et mondialisation
Économie de l'aménagement
Attractivité des territoires

► Vers des villes viables et acceptables

Politiques territoriales et développement durable
Risques technologiques : enjeux économiques et territoriaux
Villa urbaine durable
Quartiers durables
Aménagement et démarches HQE
Collectivités locales et politiques énergétiques (PREBAT)
Collectivités locales et défi climatique (PREBAT)

PUCA - plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense - Paroi Sud
92055 La Défense cedex
tél. 01 40 81 24 30 - fax 01 40 81 63 78
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca